

## SPORT DE HAUT NIVEAU

Soutien aux « Equipes de sports collectifs JEUNES » engagées en Championnat national

Soutien aux « Equipes de Sports individuels pratiqués PAR EQUIPE » engagées en National

### Bénéficiaires :

Clubs sportifs déclarés en Haute Loire  
affiliés à une Fédération sportive reconnue par le Ministère des Sports engageant :

- une **équipe jeune** en Championnat national
- ou une **équipe de sport individuel pratiqué par équipe** (*Jeune ou Senior*)  
(ex : triathlon, sport boules, cyclisme, ...)

### Modalités d'intervention :

Subvention « **Subvention Forfaitaire Ajustable** »

calculée par application d'un **taux de 25 % sur une assiette de dépenses éligibles**  
après déduction des éventuelles aides fédérales

**Assiette de dépenses éligibles** : salaire de l'entraîneur, frais d'engagements, de déplacements, frais induits par une évolution au niveau national

### Plafonds :

1 / Aide départementale indexée sur le niveau d'implication des collectivités de proximité :

« **Subvention Forfaitaire Ajustable** » plafonnée au montant des subventions des collectivités de proximité : commune(s) + intercommunalité(s)

2 / Aide départementale indexée sur le montant du budget du club :

- **25% du budget du club si il est < 152 500 €**
- **15% du budget du club si il est > 152 500 €**

### Procédure :

Dépôt des demandes de subvention en début de saison sportive

### Contacts :

#### Département de la Haute Loire

Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires

**Direction déléguée Développement Durable et Sports**

Tel : 04 71 07 43 45 - Courriel : [sport@hauteloire.fr](mailto:sport@hauteloire.fr)